



Fiche 1

Jeudi 19 janvier 2006

À propos de l'organigramme

OFEV: centre de compétences pour la protection et l'utilisation des ressources naturelles

Avec la fusion de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) et de l'Office fédéral des aux et de la géologie (OFEG), le Conseil fédéral a regroupé la protection et l'utilisation des ressources naturelles au sein d'un seul centre de compétences: l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

L'OFEV est situé à Ittigen. Il compte 369.5 postes, dont ceux des collaborateurs qui travaillent encore à Bienne.

Direction. L'office est dirigé par le directeur Bruno Oberle, la sous-directrice Christine Hofmann (Coordination et ressources, Droit), le sous-directeur Willy Geiger (Nature et paysage, Gestion des espèces, Eaux, Hydrologie), le sous-directeur Andreas Götz (Prévention des risques, Forêts) et le sous-directeur Gérard Poffet (Déchets et matières premières, Lutte contre le bruit, Protection de l'air et RNI, Substances, sol, biotechnologie, Économie, recherche et observation de l'environnement).

Organigramme: Le principal objectif du nouvel office est de renforcer les synergies entre les domaines prévention des risques, forêts et eaux. Voici quelques explications au sujet de l'organigramme (voir annexe):

- **Division Prévention des risques.** L'objectif de la division Prévention des risques est de renforcer la prévention en matière de dangers naturels, comme le souhaitent le Conseil fédéral et le DETEC. La division est composée de l'ancienne section Dangers naturels de l'OFEG et des anciennes sections Forêts protectrices et dangers naturels et Sécurité des installations de l'OFEFP. Nouvellement créée, la section Plans d'urgence a pour tâche d'élaborer des bases pour réduire les risques résiduels liés aux dangers naturels et aux risques techniques.

- **Division Forêts.** La division Forêts remplace l'ancienne Direction des forêts. Elle regroupe les anciennes unités de l'OFEFP, à l'exception de la section Forêts protectrices et dangers naturels (voir ci-dessus) et le domaine de la biodiversité en forêt qui figure dorénavant dans la division Gestion des espèces. Ainsi, les questions forestières ne seront pas uniquement traitées au sein de la division Forêts sous la direction de Werner Schärer, mais également dans deux autres divisions, ce qui reflète bien l'importance accordée à la politique forestière au sein de l'OFEV.
L'appellation « Direction des forêts » a disparu. Ce titre remonte à l'époque où les domaines des forêts, de la nature et du paysage étaient regroupés en un office à part entière. Depuis la fusion avec l'Office fédéral de la protection de l'environnement, qui a donné naissance à l'OFEFP, ces termes ont souvent prêté à confusion, de sorte que les cantons ne savaient parfois pas qui de l'OFEFP ou de la Direction des forêts était leur interlocuteur.
- **Division Eaux.** Afin de mettre à profit les synergies dans le domaine des eaux, l'ancienne section Systèmes hydrologiques de l'OFEG et l'ancienne division Protection des eaux de l'OFEFP ont été regroupées pour former la nouvelle division Eaux.
- **Division Hydrologie.** Cette division regroupe tous les domaines de l'ancien Service hydrologique national. Afin d'utiliser au mieux les synergies, elle a été placée sous la responsabilité du sous-directeur Willy Geiger, tout comme la division Eaux.
- **Division Économie, recherche et observation de l'environnement.** Cette division comporte une toute nouvelle section, la section **Économie**. Elle est principalement chargée de tâches ayant trait à l'économie environnementale.

Renseignements

- Bruno Oberle, directeur de l'OFEV, 079 687 11 65
- Christine Hofmann, sous-directrice de l'OFEV, 079 277 51 85

Annexe

- Organigramme

Internet

- <http://www.environnement-suisse.ch/buwal/fr/info/buwal/organisation/index.html>